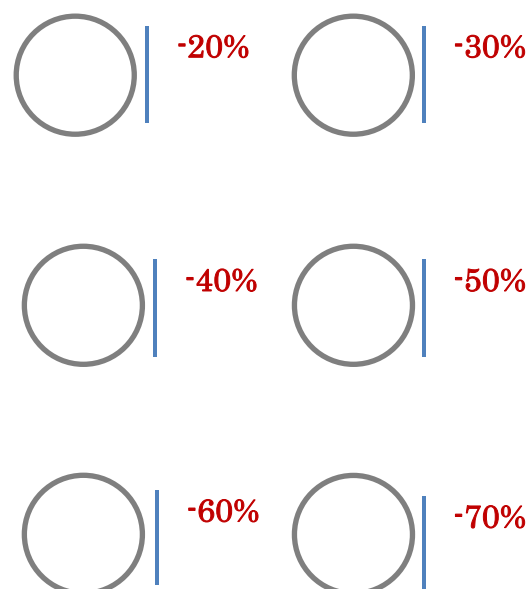


CONDITIONS DE VENTE DES PRODUITS SOLDÉS

PÉRIODE DU 9 JANVIER AU 19 FEVRIER 2019



• Les réductions de prix accordées sont affichées de la manière suivante :

- Votre Opticien OPTICEO indique, outre le prix réduit annoncé (montant de la remise) par la couleur des pastilles présente sur l'article, le prix de référence qui est le prix le plus bas pratiqué dans les trente jours précédant le début de la période de soldes (prix d'origine normal) et qui est indiqué directement sur le produit à côté du code barre.
- Cette réduction de prix est faite par escompte de caisse. En cas de doute sur le rabais effectif, adressez-vous à votre opticien
- OPTICEO pour vérifier le prix exact du produit que vous souhaitez acheter.
- Les produits soldés ne bénéficient d'aucune offre commerciale complémentaire et ne sont cumulables avec aucune autre offre en vigueur sur la même période de référence.
- Les produits soldés sont non remboursables et non échangeables.
- Conditions également disponibles sous www.opticeo.fr